



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



VILLE DE  
**CHAPAIS**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'UNGAVA  
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 19 février 2019 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

**Monsieur le maire :** Steve Gamache

**Mesdames les Conseillères :** Roxanne Tremblay  
Lucie Tremblay

**Messieurs les Conseillers :** Daniel Forgues  
Jacques Fortin  
Guy Lafrenière

**Était également présente à la séance :**

**Madame la directrice générale et greffière :** Mariève Bernier

**Étaient absentes à la séance :**

**Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante:** Mélanie Gagné

**Madame la Conseillère** Denise Larouche

---

**1.  
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.  
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

**3.  
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

**4.  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19-02-30

19-02-31



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### 5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019 ET LES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 28 JANVIER ET DU 7 FÉVRIER 2019

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et des séances extraordinaires du 28 janvier 2019 et du 7 février 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxane Tremblay  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et des séances extraordinaires du 28 janvier 2019 et du 7 février 2019.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

### 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

### 8. CONSEIL MUNICIPAL

#### 8.1 RÉSOLUTION — SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES - ASSUJETTISSEMENT À LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS – OPPOSITION

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique du territoire de la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** la SDBJ peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant à répondre à sa mission;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assujettissement de la SDBJ à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) est incompatible avec la mission de la SDBJ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté sa propre définition du développement durable par l'adoption de sa Loi sur le développement durable;

19-02-33



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** selon cette Loi, le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite Loi a pour objectif, entre autres, d'assurer l'équité sociale pour permettre l'essor des communautés et de viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assujettissement de la SDBJ à la LCOP va à l'encontre des principes fondamentaux de la Loi sur le développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** de par ses politiques d'achats et d'octroi de contrats, la SDBJ stimule de façon importante l'économie régionale, et ainsi favorise le maintien et le développement d'entreprises du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la SDBJ, de par sa connaissance du territoire et de son réseau de partenaires d'affaires, apporte une contribution essentielle au maintien et au développement de la capacité locale à développer sa région;

**CONSIDÉRANT QUE** la SDBJ en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) doit prendre toutes les mesures raisonnables pour établir, dans un premier temps, une priorité pour l'octroi de certains types de contrats aux entreprises criées et, dans un deuxième temps, une priorité aux entreprises jamesiennes;

**CONSIDÉRANT QUE** les principes édictés dans la CBJNQ ont été réaffirmés dans le cadre de la Paix des Braves et de l'Entente sur la nouvelle gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assujettissement de la SDBJ à la LCOP va directement à l'encontre des trois ententes que sont la CBJNQ, la Paix des Braves et l'Entente sur la nouvelle gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des modifications apportées à la LCOP, la SDBJ n'a plus le pouvoir d'adopter sa politique portant sur les conditions de ses contrats et doit recourir, depuis le 25 janvier 2019, à la procédure d'appel d'offres public pour la conclusion de contrats d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental applicable pour chacun de ces contrats;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 13 de la LCOP, le gouvernement peut déterminer par règlement des cas de contrats pouvant être conclus de gré à gré ou à la suite d'un appel d'offres sur invitation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assujettissement de la SDBJ à la LCOP va directement à l'encontre des intérêts des citoyens des communautés criées et jamesiennes de l'Eeyou Istchee Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** les retombées économiques régionales liées aux différents contrats octroyés par la SDBJ et aux emplois créés par le développement du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James seront réduites;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** l'assujettissement de la SDBJ à la LCOP va à l'encontre de l'intérêt de tous les québécois en appliquant une politique de mur-à-mur qui n'a démontré aucun bénéfice tangible;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assujettissement de la SDBJ à la LCOP compromet immédiatement l'octroi de contrats à des entreprises régionales;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

**DE DEMANDER** au Conseil du trésor que la SDBJ soit autorisée à maintenir les mesures qu'elle a adoptées afin de prioriser des prestataires de services ou des entrepreneurs autochtones;

**DE DEMANDER** au Conseil du trésor que la SDBJ soit autorisée à maintenir les mesures qu'elle a adoptées afin de prioriser les prestataires de services et les entrepreneurs ayant un établissement sur le territoire de la Baie-James;

**DE DEMANDER** au Conseil du trésor de statuer que la région de la Baie-James, telle que délimitée à l'annexe 1 de la Loi sur le développement de la région de la Baie-James, constitue une région au sens du dernier paragraphe de l'article 10 de la LCOP;

**DE DEMANDER** que le Gouvernement du Québec respecte ses engagements pris en vertu de la CBJNQ le 11 novembre 1975 et de l'Entente sur la nouvelle gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James le 24 juillet 2012;

**ET** que copie de cette résolution soit envoyée à :

Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;  
Monsieur Christian Dubé, président du Conseil du trésor;  
Monsieur Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;  
Monsieur Pierre Dufour, ministre responsable de la région du Nord-du-Québec;  
Monsieur Gaston Bédard, président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James;  
Monsieur Abel Bosum, grand chef du Grand Conseil des Cris;  
Monsieur Denis Lamothe, député d'Ungava;  
Madame Manon Cyr, présidente du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;  
Monsieur René Dubé, maire de Matagami;  
Monsieur René Dubé, président de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8.2

#### **RÉSOLUTION D'APPUI À INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN POUR SON PROJET QC RAIL**

**CONSIDÉRANT QU'**Innovation et Développement Manicouagan, avec son projet QC Rail, désire créer un corridor ferroviaire de transport en vrac entre Winnipeg et Baie-Comeau;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet prévoit la construction d'une voie ferrée de 370 km entre Baie-Comeau et Dolbeau-Mistassini;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet donnera accès à la région Nord-du-Québec à un port de mer en eau profonde de classe mondiale accessible douze (12) mois par année;

19-02-34



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** deux tracés entre Winnipeg et Baie-Comeau sont à l'étude, soit un corridor passant par Hervey jonction (2 780 km) et l'autre par le tronçon Grevet-Chapais (2 570 km);

**CONSIDÉRANT QUE** le tronçon Grevet-Chapais, appelé corridor optimisé Winnipeg/Baie-Comeau, est plus court de 210 km;

**CONSIDÉRANT QUE** le corridor optimisé Winnipeg/Baie-Comeau demandera la remise en fonction de la voie ferrée entre Lebel-sur-Quévillon et Chapais, démantelée au milieu des années 1990;

**CONSIDÉRANT QUE** la remise en fonction du tronçon Grevet-Chapais générera des opportunités économiques d'importance pour la Ville de Chapais et favorisera la rentabilité de certains projets d'envergure de la région Nord-du-Québec, notamment au niveau minier;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la Ville de Chapais appuie le projet QC Rail porté par Innovation et Développement Manicouagan, notamment son corridor optimisé Winnipeg/Baie-Comeau;

**ET** que copie de cette résolution soit envoyée à :

L'honorable David Tkachuk, président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce;  
Monsieur Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;  
Monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec;  
Monsieur Denis Lamothe, député d'Ungava;  
Monsieur René Dufresne, président-directeur général de la Société du Plan Nord;  
Madame Manon Cyr, mairesse de Chibougamau;  
Monsieur Alain Poirier, maire de Lebel-sur-Quévillon;  
Monsieur René Dubé, maire de Matagami;  
Monsieur Abel Bosum, grand chef du Grand conseil des Cris;  
Madame Manon Cyr, présidente du Gouvernement d'Eeyou Istchee Baie-James;  
Monsieur René Dubé, président de l'Administration régionale Baie-James;  
Monsieur Yves Montigny, maire de Baie-Comeau;  
Monsieur Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini;  
Monsieur Marcel Furlong, préfet élu de la MRC de Manicouagan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.3** **REGISTRE DES ARMES À FEU**

## **9.** **DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION**

### **9.1** **RÉSOLUTION – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE CAMION-CITERNE - COMPLÉMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 18-03-107**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 18-03-107 relative à l'achat d'équipements du camion-citerne;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu compléter la résolution numéro 18-03-107 en ajoutant la source de financement de la dépense et les modalités de remboursement;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution  
ou annotation

**QUE** la somme pour l'achat d'équipement du camion-citerne sera prélevée dans le fonds de roulement de la Ville de Chapais;

**QUE** le remboursement de cette dépense sera réparti sur trois (3) années financières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19-02-36

### 9.2

#### RÉSOLUTION – ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - COMPLÉMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 18-06-191

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 18-06-191 relative à l'achat d'une camionnette pour le service des Travaux publics;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu compléter la résolution numéro 18-06-191 en ajoutant la source de financement de la dépense et les modalités de remboursement;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par monsieur Jaques Fortin  
**ET RÉSOLU**

D'entériner que la somme pour l'achat d'une camionnette pour le service des Travaux publics a été prélevée dans le fonds de roulement de la Ville de Chapais;

**QUE** le remboursement de cette dépense sera réparti sur trois (3) années financières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19-02-37

### 9.3

#### RÉSOLUTION – AUTORISATION – LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR UN SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'intervention de la municipalité date de l'année 2007;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de réaliser une mise à jour du plan d'intervention en vertu de programmes d'aide financière, notamment du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**APPUYÉ** par madame Lucie Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à lancer un appel d'offres sur invitation pour un service professionnel visant la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19-02-38

### 9.4

#### RÉSOLUTION – AUTORISATION – LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR UN SERVICE PROFESSIONNEL/POUR LA MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR D'AQUEDUC

**CONSIDÉRANT QUE** le plan directeur d'aqueduc de la Ville de Chapais date de l'année 2012;

**CONSIDÉRANT QU'**il doit y avoir une mise jour dudit document;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**APPUYÉ** par madame Lucie Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à lancer un appel d'offres sur invitation pour un service professionnel visant la mise à jour du plan directeur d'aqueduc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19-02-39

**9.5**  
**RÉSOLUTION – AUTORISATION – LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASE II – FERMETURE DE L'ANCIEN DÉPÔT DE NEIGE USÉE (DNU)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais doit fermer l'ancien dépôt de neige usée, lequel est jugé non conforme par le ministère de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

**CONSIDÉRANT QUE** la Firme EXP a réalisé une étude environnementale du site phase I et ce dans le but d'amorcer la fermeture définitive de l'ancien du dépôt de neige usée;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'obtenir une étude de caractérisation environnementale pour la phase II;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à lancer un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels liés à une étude environnementale phase II pour la fermeture de l'ancien dépôt de neige usée (DNU).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19-02-40

**9.6**  
**RÉSOLUTION – DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À TOURISME QUÉBEC « CHAPAIS EN FÊTE »**

**CONSIDÉRANT QU'**à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s'est engagé à bonifier l'animation du milieu de vie et le développement touristique ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Chapais d'organiser, en collaboration avec des organisations du milieu, « Chapais en fête », un événement festif rassembleur d'envergure qui se tiendrait au centre-ville de Chapais le 20 juillet prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais demande une aide financière à Tourisme Québec dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) pour le projet « Chapais en fête »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 février 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, à déposer une demande d'aide financière à Tourisme Québec, dans le cadre l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) pour le projet « Chapais en fête »;



No de résolution  
ou annotation

**QUE** le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente à intervenir, ainsi que tous les documents relatifs à la présente entente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

19-02-41

9.7

**RÉSOLUTION – ADJUDICATION CONTRAT – GESTION DE L'ÉCOCENTRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais désire octroyer un mandat de gestion d'écocentre afin d'offrir aux citoyens chapaisiens un service municipal relatif à la disposition des matières résiduelles n'étant pas acceptées dans les bacs bleus et les bacs verts;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres sur invitation (AO-2019-01) a été lancé le 25 janvier 2019 à deux (2) entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions étaient recevables au bureau du greffe jusqu'au 14 février 2019 à 11h00;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule entreprise a déposé une soumission, à savoir Écocentre 9296-0814 Québec inc. au montant de 87 650 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission d'Écocentre 9296-0814 Québec inc. est jugée conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 février 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin

**APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière

**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais adjuge le contrat à Écocentre 9296-0814 Québec inc. d'une somme de 87 650 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** la Ville de Chapais autorise la directrice générale à signer les documents appropriés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.

**RESSOURCES HUMAINES**

11.

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

11.1

**RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2019**

19-02-42

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay

**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay

**ET RÉSOLU**

**QUE** la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de janvier 2019 s'élevant à **538 754,16 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **101 238,93 \$** soient acceptées telles que déposées;

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

19-02-43

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Conformément à l'article 303 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller Guy Lafrenière déclare son intérêt en lien avec cette résolution. Il se retire de la séance, tout comme il l'a fait lors des discussions en comité plénier concernant ce sujet.

### 11.2

#### **RÉSOLUTION – COMMANDITE – LEVÉE DE FONDS AU PROFIT D'OPÉRATION ENFANT SOLEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Francis Lafrenière, en partenariat avec la fondation Opération Enfant Soleil, organise une soirée bénéfique qui aura lieu le 3 avril prochain à la salle communautaire de Chapais, dans le cadre d'un voyage intitulé Opération Groenland 2;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Francis Lafrenière s'est engagé à remettre à la fondation tous les profits nets générés par l'événement;

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite déposée par monsieur Lafrenière le 15 janvier dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été traitée lors de plénier du 28 janvier 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais accorde une aide financière de 469 \$ à monsieur Francis Lafrenière pour la tenue de son événement visant une levée de fonds au profit d'Opération Enfant Soleil;

**QUE** la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Le conseiller Guy Lafrenière réintègre la séance.*

19-02-44

### 11.3

#### **RÉSOLUTION – DEMANDE DE COMMANDITE – RALLYE AÏCHA AU MAROC**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Isabelle Pawlikowski, citoyenne de Chapais et madame Laurie Bergeron citoyenne de Chibougamau ont déposé, une demande de commandite à la Ville pour leur participation au Rallye Aïcha des Gazelles qui aura lieu dans le désert marocain en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande cadre dans la Politique de dons et commandites, adopté en vertu de la résolution municipale 13-09-17;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été traitée lors de la rencontre plénière du 28 janvier dernier;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais devienne « *Partenaire platine* » et autorise le versement d'un montant de mille dollars (1 000 \$) aux Gazelles boréales;

**QUE** cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire numéro 02-622-00-971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



18-02-45  
ou annotation

11.4

**RÉSOLUTION - DEMANDE DE COMMANDITE – LE GRAND DÉFILE PIERRE LAVOIE**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative relative au bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gabriel Folco a déposé une demande de commandite à la Ville de Chapais pour sa participation au Grand défi Pierre Lavoie 2019, qui se tiendra en juin prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) équipes de cyclistes participeront au marathon cycliste du 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de supporter cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 28 janvier 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**APPUYÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais accorde une aide financière de 250 \$ à « Go le grand défi » pour le Grand défi Pierre Lavoie qui se tiendra en juin prochain;

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11.5

**RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN EMPRUNT SUR BILLETS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

Date d'ouverture :	19 février 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7238 %
Montant :	149 700 \$	Date d'émission :	26 février 2019

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 26 février 2019, au montant de 149 700 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article, à savoir :

19-02-46



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution  
ou annotation

### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

27 900 \$	2,60000 %	2020
28 900 \$	2,65000 %	2021
29 900 \$	2,75000 %	2022
31 000 \$	2,85000 %	2023
32 000 \$	3,05000 %	2024

Prix : 98,53300

Coût réel : 3,36918 %

### 2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU

27 900 \$	3,70000 %	2020
28 900 \$	3,70000 %	2021
29 900 \$	3,70000 %	2022
31 000 \$	3,70000 %	2023
32 000 \$	3,70000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,70000 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Ville de Chapais accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 26 février 2019 au montant de 149 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 08-386. Ces billets sont émis au prix de 98,53300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **12.** **GREFFE**

#### **13.** **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

##### **13.1** **RÉSOLUTION – AUTORISATION DE L'OCTROI D'UN MANDAT À PAUL ROY, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR LA DESCRIPTION TECHNIQUE POUR LA SERVITUDE ET IMPLANTATION DE PÔTEAUX ET HAUBANS**

**CONSIDÉRANT** les orientations de croissance issues du Plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais, donc la vision est : « Chapais 2023, un milieu de vie passionnant et prospère comptant plus de 3 000 personnes fières et engagées dans la communauté »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a fait une demande à Hydro-Québec visant un prolongement de réseau électrique sur la 9<sup>e</sup> Avenue et la 10<sup>e</sup> Avenue;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QU'**il faut préparer une description technique avec plans d'arpentage relative à une servitude requise par Hydro-Québec sur la 10<sup>e</sup> Avenue, le tout selon leurs normes;

**CONSIDÉRANT QUE** des calculs devront être préalablement effectués afin de positionner les poteaux et haubans le tout selon les plans d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** Paul Roy, Arpenteur- géomètre, a soumis une offre de service datée du 11 février 2019 au montant de 3 480 \$, plus les taxes applicables, pour procéder à la description technique pour l'implantation de poteaux et haubans;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay  
**APPUYÉ** par monsieur Jaques Fortin  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais accepte l'offre de service de Paul Roy, arpenteur-géomètre datée du 11 février 2019 au montant de 3 480 \$, plus les taxes applicables, pour procéder à la description technique pour l'implantation de poteaux et haubans;

**QUE** le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents relatifs à ce mandat;

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 03-310-01-522  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14.**  
**SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**15.**  
**TRAVAUX PUBLICS**

**16.**  
**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**16.1**  
**DÉPÔT DU RAPPORT DES SORTIES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ANNÉE 2018**

Mariève Bernier, directrice générale et greffière, dépose le rapport des sorties du Service de sécurité incendie de l'année 2018.

**17.**  
**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**17.1**  
**RÉSOLUTION – DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN COMITÉ CONJOINT AVEC LE GREIBJ ET LA VILLE DE CHAPAIS – PROJET D'INTÉGRATION DE LA ZONE NATURELLE D'INFLUENCE DE LA VILLE DE CHAPAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a fait parvenir au GREIBJ, en mars 2017, une demande pour la création d'un comité conjoint GREIBJ/Ville de Chapais afin d'identifier les principaux enjeux relatifs à la réalisation du projet d'intégration de la zone naturelle d'influence de la Ville de Chapais à l'intérieur de ses limites municipales;

19-02-48



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande était accompagnée d'un projet de résolution à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais souhaite amorcer le processus d'intégration de sa zone naturelle d'influence dans la foulée de son Plan de diversification économique 2017-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais souhaite réaliser cette démarche de façon concertée et dans le respect de ses partenaires dans le but d'en arriver à une solution concertée, équitable et satisfaisante pour les parties impliquées;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**DE** demander au conseil du GREIBJ de créer un comité conjoint GREIBJ/Ville de Chapais afin d'identifier les principaux enjeux relatifs à la réalisation du projet d'intégration de la zone naturelle d'influence de la Ville de Chapais à l'intérieur de ses limites municipales, et ce d'ici le 28 mars 2019;

**ET** que copie de cette résolution soit envoyée à :

Monsieur Denis Lamothe, député d'Ungava;  
Monsieur René Dufresne, président-directeur général de la Société du Plan Nord;  
Monsieur Philippe Boivin, directeur régional, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **18.** **VARIA**

#### **18.1** **RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – XAVIER HARVEY** **- FINALE PROVINCIALE DU CONCOURS D'HABILITÉ TIC, TAP & TOC**

**CONSIDÉRANT QU'**à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

**CONSIDÉRANT QUE** Curling Québec a mis sur pied en 2017 le programme Tic, Tap & Toc, compétition d'habileté destinée aux jeunes joueurs et joueuses âgés entre 6 et 13 ans où les différents participants, divisés en trois catégories d'âge distinctes, doivent exécuter trois lancers différents soit : un placement, une sortie et une montée de pierre;

**CONSIDÉRANT QUE** la 2<sup>e</sup> finale provinciale du concours d'habileté Tic, Tap & Toc était présentée le 19 janvier dernier lors des championnats provinciaux de curling masculin et féminin à Grand-Mère, et que pour l'occasion, les dix meilleurs participants et participantes de chacune des trois catégories étaient réunis;

**CONSIDÉRANT QUE** sur plus de 300 participants provenant de 23 clubs québécois, 30 ont été sélectionnés pour cette finale provinciale dont 5 jeunes provenaient du club de Curling Opémiska;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la catégorie 9-10 ans, Xavier Harvey de Chapais s'est mérité la première place et la médaille d'or lors de la finale provinciale;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de souligner ce succès;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**QU'**une motion de félicitations soit adressée à Xavier Harvey l'obtention de la médaille d'or dans la catégorie 9-10 ans lors de la finale provinciale du concours d'habileté Tic, Tap & Toc tenu à Grand-Mère le 19 janvier dernier dans le cadre des championnats provinciaux de curling masculin et féminin;

**ET** qu'une copie de cette résolution soit envoyée au conseil d'administration du club de curling Opémiska.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 19.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

**Monsieur René Martel**, journaliste, questionne le projet d'annexion par la Ville de Chapais de sa zone d'influence naturelle se trouvant sur le territoire du GREIBJ. Monsieur le maire mentionne que la démarche comporte 29 étapes, incluant des mécanismes de consultation, et que la première étape est de former un comité conjoint Ville de Chapais-GREIBJ pour faire une étude sur la question.

Monsieur le maire mentionne également les enjeux reliés à cette demande d'annexion.

### 20.

#### QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

**Lucie Tremblay** mentionne qu'il y aura des activités durant la semaine de relâche organisées au Centre sportif et communautaire, notamment la journée plein-air du dimanche le 10 mars.

**Jacques Fortin** invite à population à déneiger leur toiture.

**Daniel Forgues** souhaite de la chaleur et du soleil à tous.

**Roxanne Tremblay** mentionne qu'il y aura un souper le vendredi 8 mars organisé par le Centre de femme les Essentielles de Chapais, dans le cadre de la journée de la femme.

**Guy Lafrenière** invite la population au Tournoi de hockey des Chevaliers de Colomb qui se déroulera à l'aréna de Chapais du 15 au 17 mars prochain.

**Monsieur Steve Gamache** invite la population à la prochaine séance qui aura lieu le 19 mars prochain et souhaite un bon mois à tous.

### 21.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay

**QUE** cette séance ordinaire soit levée et terminée.

Il est 19 h 50.

Steve Gamache  
Maire

Mariève Bernier  
Directrice générale et greffière

19-02-50